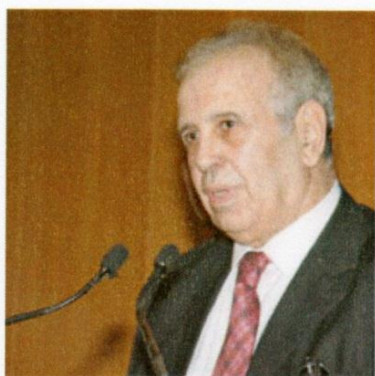


## **CNCPPDH : Les droits économiques et sociaux des citoyens, axe majeur du rapport 2010**

Le rapport annuel de 2010 sur l'état des droits de l'homme en Algérie réserve une partie importante à la défense des droits économiques et sociaux des citoyens et traite des approches thématiques à l'aune des droits de l'homme.

PUBLIE LE : 10-12-2011 | 0:00



D.R

Le rapport annuel de 2010 sur l'état des droits de l'homme en Algérie réserve une partie importante à la défense des droits économiques et sociaux des citoyens et traite des approches thématiques à l'aune des droits de l'homme. Elaboré par la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), le rapport, de 142 pages, dont une copie est parvenue hier, réserve également un chapitre aux activités de la commission que préside maître Farouk Ksentini. Ce document a déjà été remis au Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika. Le rapport considère que les droits économiques, sociaux et culturels méritent une "approche dynamique" et une "vigilance constante" eu égard à leur retentissement sur les conditions de vie des citoyens. Il ajoute que le dialogue et la concertation constituent "des armes efficaces" pour dénouer les tensions et parvenir à une "meilleure compréhension" des réalités nationales. La commission s'est dite "convaincue" des bienfaits que le dialogue social institutionnalisé peut apporter en temps de stabilité économique et en temps de crise.

Dans son rapport, la commission s'est saisie de trois problématiques importantes que sont la jeunesse, la notion du genre et le phénomène des harraga (candidats à l'émigration clandestine). Les dispositions importantes de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale ont également fait l'objet d'un rappel de la part de la commission qui a émis des recommandations à ce sujet.

El Moudjahid